

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 08 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 février 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Présents : Bernadette KASPRZAK, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Bénédicte HENON, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Gonzague WILLIATTE
Excusés : Pascal TRIBOUILLOY, Loïc LALYS

Ordre du jour :

- Aménagement et travaux cuisine salle communale
- Demande de subvention DETR et fonds de concours
- Enfouissement de réseaux USEDA - Rue de Coureau
- Travaux voirie EPRITEL - demande de subvention APV
- Elagage des arbres - parcelle communale
- Informations et questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

A été élue secrétaire : Madame Joëlle PIENNE

1 - Aménagement et travaux Cuisine salle communale
2019_005

La salle communale sert lors de manifestations organisées par les associations et la commune de Serches. Elle est également proposée à la location les week-ends, les dimanches, les jours fériés et les mercredis après-midi. Cette salle peut accueillir 50 personnes. Son occupation durant l'année 2018 a été environ de 20 week-end. Le but de cette rénovation étant d'offrir aux habitants de Serches et du territoire Soissonnais, une salle confortable et conforme à la réglementation en vigueur.

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène la cuisine très vétuste demande à être rénovée dans son ensemble :

Madame le Maire propose la mise aux normes de la cuisine de la salle et les travaux de rénovation suivants :

- L'achat de matériel de cuisine (meubles inox, réfrigérateur, évier, fourneau (plaques électriques et four)
- Des travaux de maçonnerie : Plafond à créer et isolation des murs
- Des travaux de rénovation électrique des bâtiments
- L'installation d'un nouveau compteur électrique à l'extérieur de la mairie par la SICAE (le compteur actuel se situe dans la pièce fermée des archives au 1^{er} étage du bâtiment mairie).
- La mise en place de 3 pompes à chaleur, afin de remplacer les anciens radiateurs électriques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis suivants :

- Achat matériel de cuisine par la société FIM pour un montant de 8 063 € HT
- les travaux de maçonnerie par la société DMD pour un montant de 4 750,48 € HT

- les travaux de rénovation électrique par la société CARLIER pour un montant de 5 860 € HT
- l'installation du compteur extérieur par la SICAE pour un montant de 447,21 € HT
- l'achat de pompes à chaleur par la société CARLIER pour un montant de 5 860 € HT

Soit un total de 24 980,69 € HT soit 29 976,82 € TTC

Et autorise madame le maire à signer les documents s'y afférant.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Demande de subventions DETR et Fonds de concours 2019_006

Afin de réaliser cette rénovation de la cuisine de la salle communale, Madame le maire propose de solliciter des subventions :

- DETR 30 %
- API, dans le cadre de travaux sur un bâtiment public : 20 %
- Fonds de concours au GrandSoysons Agglomération, dans le cadre de « L'aménagement de l'espace/cadre de vie » : 20 %

La part communale représenterait 30 % des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les devis des entreprises suivantes :
- Achat matériel de cuisine par la société FIM pour un montant de 8 063 € HT
- les travaux de maçonnerie par la société DMD pour un montant de 4 750,48 € HT
- les travaux de rénovation électrique par la société CARLIER pour un montant de 5 860 € HT
- l'installation du compteur extérieur par la SICAE pour un montant de 447,21 € HT
- l'achat de pompes à chaleur par la société CARLIER pour un montant de 5 860 € HT

Soit un total de 24 980,69 € HT soit 29 976,82 € TTC

- sollicite une subvention au titre de la DETR 2019 de 30 %
- autorise madame le maire à signer toute convention ou autres documents afférents aux travaux d'accessibilité.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Enfouissement des réseaux par l'USEDA - Rue de Coureau 2019_007

Par délibération en 2012, la commune de Serches avait privilégié le choix de l'enfouissement de réseau par l'USEDA de la rue de Coureau, en participant à hauteur de 65 000 euros. L'USEDA propose à présent, une participation de la commune de Serches pour un montant de 37 711,58 euros (montant global des travaux : 171 845,47 euros – participation financière de l'USEDA : 134 133,89 euros). La diminution de ce coût est dû à l'enfouissement d'un câble haute tension par la SICAE qui serait réalisé en même temps que les travaux rue de Coureau, et le choix de poser des lanternes plus simples que celles déjà installées rue principale. Des ampoules LED seront utilisées pour ces nouvelles lampes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'enfouissement de réseau par l'USEDA rue de Coureau pour une participation de la commune à hauteur de 37 711,58 €.

Votants : 9 Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 0

**4 - Travaux voirie EPRITEL - Demande de subvention
2019_008**

Le maire de la commune de Couvrelles propose à la commune de Serches de réaliser des travaux sur la voie communale mitoyenne VC6 qui se trouve partagé dans le sens de la longueur entre les Communes de Couvrelles et Serches.

Elle est empruntée par de nombreux véhicules allant pour la plupart de Serches à Fère-en-Tardenois et de Couvrelles à Soissons (ou l'inverse) par la D6.

Cette route située dans le secteur de la ferme d'Epritel comporte deux cassis prononcés nécessaires à l'écoulement des eaux de pluie. Ces parties se sont affaissées, du fait du passage de véhicules lourds, les eaux de pluie séjournant sur la chaussée. Par ailleurs, un exutoire à ces eaux existe sous la forme d'une mare dont les dimensions sont insuffisantes lors des fortes pluies d'hiver et de grandes flaques d'eau viennent recouvrir la route sur une surface et une profondeur importante, contribuant à sa dégradation et à la formation de de trous importants invisibles car masqués par l'eau.

Cette situation est très préjudiciable à la sécurité des véhicules et des riverains habitants du hameau.

Les travaux envisagés consistent à sécuriser cette partie en purgeant et en reprofilant les cassis pour un bon écoulement des eaux, à curer la mare (avec l'accord du propriétaire), à réaliser une cunette en béton entre la route et la mare, ainsi qu'un enduit superficiel de la ferme jusqu'au carrefour avec la D 1260. Deux panneaux de signalisation "Danger cassis" seront implantés de part et d'autre.

Ces travaux présentent un caractère d'urgence et sont indispensables pour améliorer la sécurité de façon pérenne sur la traversée du hameau.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir la société EIFFAGE pour les travaux sur la VC6 pour un montant de 8 504,45 € HT soit 10 205,34 € TTC pour la commune de Serches.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**5 - Demande de subvention APV
2019_009**

Le Conseil Municipal de la Commune de SERCHES sollicite des subventions au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

Nature des travaux (Voirie, Ouvrage d'Art...) : Voirie

Appellation et numéro de la voie : VC6 Hameau d'Epritel

Longueur : 750 m²

Montant de l'opération TTC : 10 205,34 €

Montant de l'opération HT : 8 504,45 €

s'engage :

- à affecter à ces travaux 10 205,34 € Euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.
- A autoriser madame le maire à signer tous documents s'y afférant

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Informations et questions diverses

- La citerne de gaz installée en 1967 a été changée.
- Les travaux du logement sont entièrement terminés. Le logement communal est toujours inoccupé.
- Des devis ont été demandés pour le nettoyage des vitres des salles, mairie et logement suite aux travaux
- Les nids de poules sur les voies communales ont été bouchés.
- Les assurances AXA propose une réunion pour une mutuelle santé communale et demande le prêt de la salle pour une réunion publique. Le Conseil est favorable si la réunion est organisée hors vacances scolaire (mi-juin).
- La commune d'Acy propose à la commune de Serches une participation à l'achat des tickets de manèges lors de la fête d'Acy, pour les élèves fréquentant le regroupement scolaire Acy-Serches. Le conseil est favorable.
- Absence des agents de la commune
- Prochaines animations : - Randonnée Sur les traces des Poilus le dimanche 10 mars. Monsieur MATTHAUT Ferme du Pavillon, accueillera les randonneurs dans un bâtiment agricole.
- 13ème nuit de la Chouette : samedi 16 mars 2019

Les Membres

Le Maire